

Direction des
Ressources
Humaines et des
Moyens

DECISION

RECRUTEMENT D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF DES ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT SANS CONCOURS

NIVEAU DE GRADE :
Adjoint Administratif des Administrations de l'État (C1)

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État ;

VU la loi 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France ;

VU le décret 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat

VU le décret n° 2012-1491 du 27 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des personnels relevant du Ministre chargé des transports affectés à Voies navigables de France ;

VU le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières ;

VU l'arrêté du 28 avril 2017 portant organisation des recrutements sans concours dans le corps des adjoints administratifs des administrations de l'État au ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer ;

VU l'arrêté en date du 15 avril 2024, portant ouverture au titre de l'année 2024 d'un recrutement sans concours d'adjoints administratifs des administrations de l'État et fixant le nombre de postes offerts ;

Le Directeur des Ressources humaines et des moyens

DECIDE

Un recrutement sans concours d'Adjoint Administratif des Administrations de l'État est organisé au titre de l'année 2024.

Nombre de poste offert à ce recrutement : 2.



Le service

Voies navigables de France (VNF) regroupe 4 000 personnes réparties sur le territoire national dont près de 2000 effectuent des missions d'exploitation et de maintenance présentant des risques aussi bien en termes de sécurité que de santé.

Les processus de paie sont, depuis janvier 2013, gérés par le Siège de l'établissement, à Béthune. Par ailleurs, les réorganisations de la filière Ressources Humaines de Voies navigables de France nous conduit à mener une centralisation d'une partie de ces actions et à mettre en place des réflexions autour de l'optimisation des processus de paie et de gestion administrative des personnels.

Un besoin de recrutement est donc né de ces choix.

Les poste à pourvoir sont les suivants :

- Deux postes de gestionnaire de paie publique au siège de Voies navigables de France, 175 Rue Ludovic Boutleux à BETHUNE

La fiche de poste correspondante est annexée au présent avis.

Les conditions d'inscription

Les candidats doivent :

- ✓ Posséder la nationalité française ou celle d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- ✓ Jouir de leurs droits civiques ;
- ✓ Avoir un casier judiciaire sans mention incompatible avec l'exercice des fonctions ;
- ✓ Être en situation régulière au regard du Code du service national pour les ressortissants français et au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont originaires pour les ressortissants communautaires ;
- ✓ Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

Aucune condition de diplôme n'est exigée.

Présentation du recrutement sans concours

Ce recrutement sans concours est organisé selon les modalités fixées par le décret n°2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat et conformément à l'arrêté du 28 avril 2017 portant organisation des recrutements sans concours dans ce même corps.

Les candidats doivent présenter un dossier de candidature composé des éléments suivants :

- ✓ Une lettre de motivation manuscrite précisant les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques ;
- ✓ Un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau scolaire, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.

Aucun dossier incomplet ne sera pris en compte.

Une première sélection des candidatures sera effectuée au vu des dossiers présentés.

Les personnes dont la candidature aura été retenue à l'issue de cette sélection seront convoquées par écrit à un entretien individuel de 20 minutes devant une commission de recrutement.

La commission établira la liste des candidats admis ou placés sur liste complémentaire. Chaque candidat sera personnellement informé des résultats.

Le calendrier :

Date limite de dépôt des dossiers par les candidats : **21 juin 2024**

Pré-sélection des candidats par la commission : **24 juin 2024**

Entretien oral des candidats présélectionnés : **du 15 au 19 juillet 2024**

Date prévisionnelle de prise de poste : **1^{er} septembre 2024**

Modalités d'inscription (pour le dépôt des dossiers de candidature) :

Les dossiers de candidature devront être déposés au plus tard le **21 juin 2024** (cachet de la poste faisant foi) dûment complétés, à l'adresse suivante :

Voies navigables de France
Direction des Ressources Humaines et des Moyens
Service Gestion administrative et Paie
175 Rue Ludovic Boutleux
BP 30820
92 408 BETHEUNE cedex

ou par mail à l'adresse : sgap.public@vnf.fr

Présentation du corps des adjoints administratifs

Le corps des adjoints administratifs est structuré en trois grades. Il comprend les adjoints administratifs, les adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe et les adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe. La promotion à l'intérieur de ce corps se fait par voie d'inscription à un tableau d'avancement.

Le traitement brut mensuel d'un adjoint administratif en début de carrière est de 1801,74 € environ auxquels s'ajoute l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise versée mensuellement.

Patrice RABAUD



Directeur des Ressources Humaines
et des Moyens

